



## **PREAVIS MUNICIPAL No 7 / 2015**

### **EQUIPEMENT DU CHEMIN DES CARONIES, PHASE 1**

---

Au Conseil communal de Lavigny.

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères communales,  
Messieurs les conseillers communaux,

#### 1. Préambule

Depuis de nombreuses années, les habitants du Chemin des Caronies se font promettre par la Commune que leur quartier sera équipé du gaz et de l'éclairage public. De plus, le quartier est encore alimenté en eau potable avec une ancienne conduite en Eternit dont la vie est limitée.

La récente légalisation du PPA « La Chaumière » a donc fait accélérer les démarches et études pour l'amélioration des services et de la sécurité le long du Chemin des Caronies et sur la partie supérieure de la Vieille Route de l'Etraz.

#### 2. Situation actuelle

L'étude globale a abouti et la mise à l'enquête du projet s'est terminée sans opposition au milieu du mois de mai. Le projet est donc techniquement prêt à être soumis au vote du Conseil, mais la partie financière ne l'est quant à elle pas. L'ampleur des travaux nécessite une procédure de soumissions de type « marché public » qui prend un certain temps et le fait que la Municipalité n'ait aucune nouvelle de la part des promoteurs du projet sur le PPA « La Chaumière » la retient d'entreprendre dans l'immédiat cette procédure.

#### 3. Bien-fondé de la démarche

Entre temps, une nouvelle construction est en cours de réalisation le long du chemin des Caronies avec un besoin en gaz avéré. Il a donc semblé à la Municipalité adéquat d'y répondre rapidement et d'intégrer à la démarche l'intégralité des services prévus dans le projet d'équipement global.

De plus, le demandeur participera aux travaux pour un montant équivalent à la moitié de ses coûts de raccordement estimés en cas de non-réalisation du projet, ce qui couvre une bonne partie des surcoûts engendrés par le fractionnement du projet.

Le délai plus que court est dû au fait que, sans que la mise à l'enquête ait abouti et que le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaire (SCAV) ait donné son aval concernant les modifications du réseau d'EP, la Municipalité ne pouvait entreprendre cette démarche plus rapidement.

#### 4. Nature des travaux

*L'ensemble des postes ci-dessous a été dimensionné afin de pouvoir alimenter l'intégralité des bâtiments sis actuellement au Chemin des Caronies, ainsi que celui prévu sur le PPA « La Chaumière ».*

*Gaz :*

Pose d'une conduite depuis le poste de détente qui se trouve côté jura de la Vieille Route de l'Etraz jusqu'à la limite Sud de la parcelle 417.

*EP :*

Prolongation de la conduite en PE qui remonte depuis le bas de la Vieille Route de l'Etraz jusqu'au-dessus du carrefour, ainsi que pose d'une conduite depuis ce carrefour jusqu'à la limite Sud de la parcelle 417, avec mise hors service du tronçon de l'ancienne conduite située sous la vigne de ladite parcelle.

*Eclairage public et fibre optique:*

Pose de deux tubes en PE depuis le transformateur qui se trouve côté jura de la Vieille Route de l'Etraz jusqu'à la limite Sud de la parcelle 417. Ces deux tubes ne seront pas exploités dans l'immédiat, mais le tronçon sera ainsi prêt pour la suite. Le tube pour la fibre optique sera financé par la SEFA.

#### 5. Coûts et répartitions

Le coût des travaux est basé sur un devis estimatif du bureau d'étude Mozini & Caviezol, soit :

- Génie civile	55'000.-
- Appareillage	23'000.-
- Honoraires	7'500.-
- Divers & imprévus	8'500.-
-	
Pour un total de :	94'000.-

Avec la répartition des coûts dans les postes suivants:

- Gaz	32'500.-
- EP	40'000.-
- Eclairage public	7'000.-
- Fibre optique	6'000.-
- Divers & imprévus non attribués	8'500.-

Montant total des travaux : 94'000.-

#### 6. Financement et amortissement

Le financement prévu est le suivant :

- Part de la SEFA aux travaux de génie civil pour la pose d'un tube pour la fibre optique : 6'000.-
- Participation du tiers concerné 5'000.-
- Solde par le ménage courant: 83'000.-
  
- Montant total du financement 94'000.-

L'amortissement comptable sera effectué de la sorte :

- *Gaz* :  
Prélèvement sur fond de réserve 30'000.-  
Solde sur 30 ans ou selon les résultats annuels des comptes communaux.

- *EP* :  
Prélèvement sur fond de réserve 30'000.-  
Solde sur 30 ans ou selon les résultats annuels des comptes communaux.

- Eclairage public

Mise en attente et amortissement sur 30 ans ou selon les résultats annuels des comptes communaux une fois l'intégralité exécutée.

#### 7. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité le Lavigny vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal No 7/2015,
- Ouï les rapports des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

de bien vouloir autoriser la Municipalité à :

- entreprendre les travaux précités pour la phase 1 de l'équipement du Chemin des Caronies pour un montant de fr. 94'000.-,
- financer ces travaux par le ménage communal pour un montant de fr. 83'000.-,
- amortir ces travaux comme mentionné ci-dessus.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

*Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 juin 2015.*

La Municipalité